

II.

OU L'ON VOIT DES MORTS TRAVAILLER DANS UN CHAMP DE CANNE A SUCRE.

La jolie mûlatresse Julie s'en était allée mettre au lit sa petite Marianne. Assis avec Constant Polynice devant la porte de la *caille*, nous parlions diablesses du feu, démons, loup-garous et vampires, tandis que la pleine lune, montant lentement dans le ciel, baignait de sa clarté neigeuse les champs de coton inclinés et les sombres collines qui moutonnaient par delà.

Polynice était un fermier haïtien, mais non point de l'espèce ordinaire du paysan de la jungle. Il vivait dans l'île de La Gonave, où nous le retrouverons dans quelques-uns des chapitres qui suivent. Bien qu'allant rarement en Haïti, il était informé de ce qui se passait à Port-au-Prince, et parlait souvent d'installer un appareil de T. S. F.

Homme de la campagne, mi-paysan de naissance et d'éducation, toutes les superstitions de la montagne et de la plaine lui étaient familières, encore qu'il fût trop intelligent pour en admettre la vérité littérale, à ce que je crus, du moins, pouvoir inférer de ses propos.

Il dirigeait volontiers mes pas à travers l'embrouillé folk-lore haïtien. Mais c'est par hasard que nous en vîmes à un sujet qui — bien que je me sois longtemps refusé à l'admettre — appartient à ce déconcertant domaine qui côtoie la limite des chocs passant à la fois la raison et la superstition. Il m'avait parlé de diablesses du feu, esprits qui s'en vont mettre à flammes les champs de canne à sucre; de vampires, — femmes en vie ou, parfois, mortes, — qui sucent le sang des enfants et sont reconnaissables à leurs cheveux d'un rouge horrible; de loups-garous (en créole *chauché*), hommes ou femmes qui prennent la forme de quelque animal, le plus souvent d'un chien, et tuent chevreaux, agneaux et bœufs.

Il semblait tenir tout cela pour superstition pure et c'est avec un indulgent mépris qu'il me conta comment son ami et voisin Osman avait, une nuit, vu un chien gris sortir, les babines sanglantes, de son étable à moutons et comment, après avoir abattu, exorcisé et enterré l'animal, ledit Osman restait si convaincu d'avoir tué une fille du nom de Liane qui passait pour un *chauché*, que, la rencontrant deux jours plus tard, sur le sentier de la Grande Source, il l'avait prise pour un fantôme, venu tirer de lui vengeance, et s'était enfui en hurlant.

Je songeais, en écoutant Polynice, que de tels contes sont dans un étroit parallélisme, non seulement avec ceux des nègres de Géorgie et des Carolines, mais encore avec le folk-lore médiéval de l'Europe blanche. Loups-garous, vampires et démons n'étaient point certes une nouveauté. Mais je me rappelai un autre être dont j'avais entendu parler en Haïti, — celui-là, semblait-il, tout à fait local, — le *zombie*.

Le *zombie*, à ce que m'avaient assuré des paysans

nègres plus crédules que Polynice, ne sortait pas du tombeau comme en sortent les fantômes ni comme en sortit Lazare, ressuscité d'entre les morts. Le *zombie*, disaient-ils, est un corps sans âme, un corps mort, mais pourvu par sorcellerie d'un semblant de vie mécanique. C'est un cadavre qu'on fait agir, se mouvoir et marcher comme s'il était en vie. Ceux qui possèdent un tel pouvoir choisissent un corps récemment enterré, le retirent de la tombe avant qu'il ait eu le temps de pourrir, lui communiquent le mouvement par une sorte de galvanisation et puis se l'asservissent, soit pour lui faire, à l'occasion, commettre quelque crime, soit, le plus souvent, pour le faire travailler autour de l'habitation, où ils lui imposent de lourdes tâches, le frappant comme une bête de somme, pour peu qu'il se relâche.

Songeant à tout cela, je dis à Polynice : « Il me semble que ces loups-garous et ces vampires sont les cousins-germains de ceux que nous avons chez nous, mais, nulle part ailleurs qu'en Haïti, je n'ai entendu parler de *zombies*. Causons un peu, voulez-vous ? de cette superstition. Je suis curieux de ce que vous m'en pourrez dire. J'aimerais avoir quelque idée de son origine. »

Le rationaliste Polynice témoigna d'une grande surprise. Se penchant vers moi et posant la main sur mon genou en signe de protestation :

« Superstition ? dit-il. Je vous assure que ce dont vous parlez n'est point de la superstition. Ces pratiques, hélas ! — et d'autres encore qui concernent aussi les morts — existent bel et bien. A un point même que vous autres blancs ne soupçonnez point, encore que vous en ayez partout des preuves sous les yeux.

« Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi les plus

pauvres paysans, quand ils le peuvent, enterrent leurs morts sous de solides tombes en maçonnerie et, si souvent, dans leur propre cour, près du seuil de leur maison ; pourquoi tant de tombes sont placées à côté des routes ou des sentiers les plus fréquentés ? Pourquoi ? sinon pour assurer protection aux pauvres morts. Je vous emmènerai, un matin, voir la tombe de mon frère, tué de la façon que vous savez. Elle est placée, sur la petite hauteur que vous pouvez maintenant apercevoir au clair de lune, à un endroit entièrement découvert, tout près du sentier que chacun suit pour aller à la Grande Source. Pendant quatre nuits, Osman et moi, avons veillé tout autour, armés de fusils, jusqu'à ce que le corps soit entré en putréfaction, car j'avais alors, comme mon pauvre frère, de terribles ennemis.

« Mon cher ami, ajouta-t-il, il n'est que de trop nombreux cas, et trop réels. Tenez, à ce moment même, à moins de deux heures de chevauchée de mon habitation, des *zombies* peinent sur cette île, au clair de lune. Nous savons ce qu'il en est, mais, du moment que nos propres morts ne sont point en cause, nous n'osons intervenir. Venez avec moi demain soir, et je vous montrerai des morts qui travaillent dans des champs de canne à sucre. Tout près même des villes, il y a parfois des *zombies*. Peut-être avez-vous déjà entendu parler de ceux d'Hasco ?

— Hasco ? » m'écriai-je. Car dans tout Haïti, Hasco est peut-être le dernier nom qu'on songerait à associer à la sorcellerie ou à la superstition.

Ce nom est une sorte d'étiquette commerciale, comme Nabisco, Delco, Socony. Il sert à désigner la compagnie sucrière d'Haïti, dont les immenses usines, aux cheminées qui menacent le ciel, retentissent tout le jour du sifflet

de la vapeur et du bruit des machines et des camions. Elle est située dans le faubourg Est de Port-au-Prince, au delà duquel s'étendent les champs de canne à sucre du Cul-de-Sac. Hasco fabrique du rhum quand chôme le commerce du sucre, paye de bas salaires et offre un travail régulier. C'est la grande industrie moderne, avec toutes ses caractéristiques d'aspect, d'odeur et de bruit.

Tel était le fond, assez mal approprié, de la scène où s'était joué le drame que me conta Polynice.

Le printemps de 1918 fut une grande saison pour la canne à sucre, et l'usine, qu'alimentaient ses propres plantations, avait offert une prime sur les salaires aux nouveaux ouvriers qui voudraient s'embaucher. Bientôt, de la plaine et de la montagne, des familles entières, hommes, femmes, enfants, traînant leur bagage, vinrent au bureau d'embauchage et, de là, se répandirent dans les champs.

Un beau matin, un vieux nègre, Ti-Joseph du Colombier, apparut à la tête d'une bande d'êtres en haillons, qui le suivaient d'un pas traînant, l'air hébété, et pareils à des automates. Comme il les mettait en ligne pour les faire embaucher, ces êtres restèrent l'œil fixe, vide, éteint, tels des bêtes de somme, et ils ne firent point de réponse quand on leur demanda leurs noms.

Joseph expliqua que c'étaient des paysans ignorants venus des pentes du Morne-au-Diable, d'un district de la montagne privé de voies de communication, sur la frontière dominicaine, et qu'ils ne connaissaient point le langage créole de la plaine. Ils étaient, dit-il, effrayés du bruit et de la fumée de l'usine, mais, dans les champs, sous sa direction, ils fourniraient un dur labeur. Le plus

loin, ajoutait-il, qu'on pourrait les envoyer de l'usine, du bruit et du mouvement des gares serait le mieux.

Le mieux, en effet, car ces êtres n'étaient point des hommes et des femmes en vie, mais de pauvres *zombies* que Joseph, aidé de sa femme Croyance, avait tirés de leurs paisibles tombes pour les faire peiner à son profit, — et Joseph savait que si, d'aventure, quelques-uns de ces morts étaient reconnus par leurs pères ou leurs frères, ce serait pour lui une méchante affaire.

Les pauvres *zombies* furent donc envoyés dans les champs les plus éloignés, à l'écart de tout endroit où les routes se croisent, et ils campèrent là, restant entre eux, comme eût fait tout autre groupe familial ou villageois. Mais, le soir, tandis que les autres groupes, campés à part tout comme eux, se réunissaient, chacun, autour de la marmite commune de maïs ou de plantain, abondamment assaisonné d'ail et de poisson sec, Croyance, elle, mettait deux pots sur le feu, car, ainsi que chacun sait, les *zombies* ne doivent jamais goûter ni au sel ni à la viande. La nourriture qu'on leur servait était donc privée de tout assaisonnement.

Et tandis que, jour après jour, ils peinaient au soleil sans mot dire, Ti-Joseph les battait pour les faire aller plus vite. Mais Croyance, bientôt, plaignit les pauvres créatures qui eussent dû reposer dans leurs tombes, et, le soir, notamment, en préparant leur bouillie insipide, elle se sentait prise de compassion.

Tous les samedis après-midi, Joseph allait toucher les salaires de l'équipe, et la répartition qu'il en faisait n'intéressait point Hasco du moment que la besogne s'accomplissait. Tantôt Croyance et tantôt Joseph allait à la Croix de Bouquet pour la soirée de *bamboche* du samedi

ou pour le combat de coqs du dimanche, mais toujours l'un d'eux restait auprès des *zombies*, afin de préparer leur nourriture et de veiller à ce qu'ils ne s'échappent point.

Les choses allèrent ainsi, durant le mois de février, jusqu'à la Fête-Dieu, qui amenait trois jours de vacances pour les ouvriers, du samedi au lundi. Joseph, de l'argent plein ses poches, s'en fut à Port-au-Prince, laissant Croyance à la maison, avec la consigne habituelle touchant le soin des *zombies*, et la promesse qu'il la laisserait aller à la ville le jour du Mardi-Gras.

Mais, quand vint le dimanche, la vieille femme ressentit la solitude des champs, et son bon cœur s'emplit de pitié pour les pauvres *zombies*. « Peut-être, songea-t-elle, se réjouiraient-ils à voir, à la Croix de Bouquet, les processions et la foule égayée. Et, comme tous ceux du Morne-au-Diable auraient sans doute regagné leur montagne pour y célébrer la Fête-Dieu, personne ne les reconnaîtrait, et il n'en pourrait résulter rien de fâcheux. » Croyance, à la vérité, désirait aussi, pour sa propre part, de voir passer la procession joyeuse.

Ayant donc noué sur sa tête un foulard neuf, aux couleurs éclatantes, elle éveilla les *zombies* de leur sommeil, — qui ne différait guère de leur état de veille, — leur servit, froid, le bol de bananes bouillies dans l'eau, sans assaisonnement, qui composait leur déjeuner du matin et qu'ils mangèrent sans se plaindre, et prit avec eux le chemin de la ville. Comme font toujours les paysans, les neuf morts, hommes et femmes, marchaient à la file, Croyance en tête, avec son beau foulard. La négresse, en traversant la voie ferrée, fit une prière à Legba, puis, quand ils passèrent devant la croix où pendait au soleil

un christ en bois, de grandeur naturelle, elle s'arrêta, s'agenouilla et se signa. Mais les *zombies* ne prièrent ni Papa Legba ni Frère Jésus, car ils n'étaient que de pauvres corps morts, sans âme ni esprit.

Ils la suivirent sur la place du marché, devant l'église, où se dressaient des centaines de petits abris de chaume. Employés en semaine pour les échanges, ces abris n'étaient, le dimanche, le théâtre d'aucun trafic, mais, çà et là, des groupes de gens les avaient envahis, qui bavardaient à leur ombre heureuse.

Elle en choisit un vide, où elle installa les *zombies*. Ceux-ci, comme s'ils dormaient les yeux ouverts, regardaient fixement, sans rien voir, cependant que les cloches se mettaient à sonner et que la procession sortait de la maison du prêtre. Robes d'un rouge pourpre et crucifix d'or, porté haut, marchaient en tête, au tintement des clochettes et au balancement des encensoirs, suivis de négrillons en robes de dentelle et de petites filles de l'école paroissiale en robes blanches, toutes raides d'empois, portant bas et souliers et, dans leur chevelure, des rubans de couleur. Une religieuse, qu'abritait un vaste parasol, conduisait ces dernières.

Croyance s'agenouilla avec toute la foule au passage de la procession. Elle eût voulu pouvoir la suivre, à travers la place, jusqu'à l'entrée de l'église. Mais les *zombies*, eux, regardaient toujours fixement, sans rien voir.

Vers midi, des femmes avec des paniers passèrent à travers la foule. D'autres s'assirent, qui vendaient des gâteaux sous le nom de bonbons et, sous celui de figues, des bananes. Elles débitaient aussi des oranges, du poisson sec et du *clairin* à un sou le verre.

A côté d'elle son savoureux poisson, son biscuit salé

et sa provision de *clairin*, Croyance plaignait les pauvres *zombies*, qui avaient si fidèlement travaillé pour Joseph dans les champs de canne à sucre et qui maintenant n'avaient rien à manger, tandis qu'autour d'eux les autres groupes s'empiffraient. Elle s'apitoyait ainsi sur leur sort, quand une femme passa, qui criait : *Tablettes! Tablettes pistaches! T'ois pour dix cobs!*

Les *tablettes* sont une sorte de bonbon fait de sucre de canne brun, avec addition, parfois, de *pistaches*, c'est-à-dire de cacahuètes ou graines de coriandre.

Et Croyance songeait : « Ces tablettes n'étant point salées ne sauraient, pour une fois, faire du mal aux *zombies*. »

Dénouant le coin de son mouchoir, elle en tira un *gourdon* (le quart d'une *gourde*, ou deux francs) et acheta quelques tablettes, qu'elle répartit, coupées en deux, entre les pauvres *zombies*, qui se mirent à les sucer et à les mâchonner.

Mais il se trouva que le fabricant des *tablettes* avait salé les pistaches avant de les mêler au sucre, et les *zombies* n'eurent pas plus tôt senti le goût du sel, qu'ils connurent qu'ils étaient morts, et, poussant de terribles hurlements, ils se levèrent et se tournèrent vers la montagne.

Personne n'osa les arrêter, car c'étaient des cadavres qui marchaient dans la lumière du soleil, et tous, comme eux-mêmes, savaient qu'ils n'étaient que des cadavres. Et bientôt ils disparurent dans la direction de la montagne.

Marchant à la file, dans le crépuscule, sans âme qui vive pour les conduire ou pour les suivre, ces morts et ces mortes finirent par atteindre leur village, accroché

aux pentes du Morne-au-Diable. Et les habitants, qui faisaient la *bamboche* sur la place du marché, reconnurent en eux, qui un père, qui un frère, qui une femme, qui une fille, qu'ils avaient enterrés depuis des mois.

Plusieurs surent tout de suite la vérité, et que c'étaient des *zombies* tirés de leurs tombes, mais d'autres, croyant à un miracle, se précipitèrent pour les accueillir et les prendre dans leurs bras.

Mais les *zombies*, s'avançant de leur pas traînant sur la place du marché, ne reconnaissaient ni père, ni frère, ni femme, ni mère. Comme ils prenaient à gauche, dans la direction du cimetière, une femme, dont la fille était de leur procession, se jeta en pleurant devant son enfant, la suppliant de rester. Mais celle-ci, traînant ses pieds glacés du froid de la tombe, passa sur le corps de sa mère, qu'enjambèrent à leur tour les *zombies* qui la suivaient. Et tous, allongeant le pas à mesure qu'ils s'en rapprochaient, atteignirent le cimetière, où ils se précipitèrent parmi les tombes. Chacun, devant la sienne, en grattait les pierres et la terre afin d'y pouvoir rentrer, mais, bientôt, à ce contact, tombait comme un corps mort tombe, charogne en putréfaction.

Ayant remis les corps dans leurs tombes, les pères, fils et frères des *zombies* envoyèrent, dès cette nuit, à dos de mulet, un émissaire dans la montagne. Et, dès le lendemain, l'émissaire revenait, porteur d'une chemise qu'il avait volée à Ti-Joseph et qui, longtemps portée par celui-ci, était encore imprégnée de sa graisse et de sa sueur.

Une collecte fut faite dans le village et la chemise de Ti-Joseph portée à un *bocor*, lequel en fit un *ouanga*, un *ouanga* mortel, composé d'un sac noir traversé de part en

part d'aiguilles et d'épingles, rempli de crottes de bouc et ceint de plumes de coq trempées dans du sang.

Et, de peur que l'*ouanga* ne fût lent à opérer ou que Ti-Joseph n'en atténuaît l'effet par contre-opération magique, des hommes furent envoyés dans la plaine, qui patiemment guettèrent le passage de Joseph, et, une nuit, lui fracassèrent le crâne à coups de machette.

Quand Polynice eut terminé son récit : « Vous n'êtes pas, lui dis-je, après un moment de silence, comme les paysans du Cul-de-Sac ; vous êtes un homme raisonnable, ou du moins vous m'en donnez l'impression. Dites-moi, honnêtement, ce que vous croyez au juste de cette histoire. »

Il me répondit d'un ton grave : « Je n'ai pas vu moi-même ce que je viens de vous conter, mais beaucoup d'autres en ont été témoins, et pourquoi douterais-je de leur témoignage quand j'ai moi-même vu des *zombies*. Et lorsque vous-même aurez vu leur figure et leurs yeux sans vie, non seulement vous croirez en ces *zombies*, qui devraient reposer en paix dans leurs tombes, mais encore vous les plaindrez du fond de votre cœur.

Finalement, avant de quitter La Gonave, je vis « ces morts qui marchaient » et, en quelque façon, je crus en eux, et certes, aussi, je les plains de tout mon cœur. Ce ne fut point la nuit qui suivit, encore que Polynice, fidèle à sa promesse, m'eût, cette nuit-là, conduit, à travers la pleine Mapou, dans les champs déserts de canne à sucre, où il avait espéré pouvoir me montrer des *zombies* au travail. Ce ne fut même aucune nuit, mais en pleine lumière du jour, un après-midi, en refaisant le même itinéraire, sur le sentier bas qui conduit à Picmy. Ralentissant l'allure de son cheval, Polynice me désigna, sur le flanc de la montagne, à une centaine de mètres du sentier, une

terrasse pierreuse sur laquelle quatre personnes, trois hommes et une femme remuaient la terre entre les tiges clairsemées des cotonniers.

« Attendez ici, me dit-il, tout animé par l'occasion qui lui était offerte de tenir sa promesse. Je vais monter jusque-là, car je crois bien que c'est Lamerchie avec ses *zombies*. Si je vous fais signe, laissez votre cheval et venez me rejoindre. » Puis, escaladant le flanc de la montagne : « C'est moi, Polynice », cria-t-il à la femme. Et, sur le signe qu'il me fit au bout d'un moment, je m'en fus le rejoindre.

Tandis que je montais, Polynice s'entretenait avec la femme, négresse fortement charpentée et à l'œil dur. Celle-ci, qui avait interrompu son travail, nous regardait avec une évidente malveillance. Ma première impression sur les *zombies*, qui continuaient à travailler silencieusement, fut qu'il y avait en eux quelque chose d'étrange, sortant du naturel. Ils travaillaient comme des brutes, comme de véritables automates. Je n'eusse pu, sans me baisser, apercevoir leurs visages, dépourvus d'expression, penchés sur leur travail. Polynice en toucha un à l'épaule pour l'inviter à se lever. Avec la docilité d'une bête de somme, le *zombie* se redressa. Ce que je vis alors s'accordait avec ce qu'on m'avait dit, mais, bien que prévenu, j'en reçus un choc, accompagné de malaise. Les yeux surtout étaient effrayants. Ce n'était point, de ma part, affaire d'imagination. En vérité, ces yeux étaient des yeux de mort, non point d'aveugle. Ils étaient fixes, éteints, sans regard. Et, de ce seul fait, toute la face était déjà horrible. Elle était vide, profondément, comme si rien ne se fût trouvé derrière. Non seulement sans expression, mais encore incapable de toute expression. J'avais, en

Haïti, vu tant de choses qui sortaient du train ordinaire du monde, que j'éprouvai un moment d'angoisse et presque de panique, pendant lequel je sentis cette idée plutôt que je ne la formulai : « Grand Dieu, cela est peut-être vrai, et si ça l'est, quelle horreur ! car cela renverse tout. » Par « tout », j'entendais les lois naturelles sur quoi se fondent nos actions et toute la pensée moderne. Puis, je me rappelai soudain — et je saisis ce souvenir comme un homme qui sombre fait une planche de salut — je me rappelai la face d'un chien que j'avais vue une fois au laboratoire d'histologie de l'Université de Columbia. Toute la partie frontale du cerveau de l'animal avait été enlevée quelques jours auparavant dans une opération expérimentale. Le chien vivait encore, il gardait l'usage de ses mouvements, mais ses yeux regardaient comme regardaient à présent les yeux des pauvres *zombies*.

Revenu de ma frayeur, je saisis une des mains qui pendaient à ses côtés. Elle était chaude, calleuse, humaine. Je dis : « *Bonjour compère* ». Mais le *zombie*, regardant toujours fixement, ne répondit pas. La jeune négresse Lamerce, qui était leur gardienne, devenue soudain plus maussade encore que devant, me renvoya par ces mots : *Z'affai nég' pas z'affai blanc* (Les affaires des nègres ne regardent pas les blancs). Mais j'en avais vu suffisamment. « Gardienne », tel était la clef du mystère. « Gardienne », tel était le mot qui m'était venu à l'esprit, tandis qu'elle protestait. Et les *zombies* n'étaient naturellement que de pauvres déments, des idiots qu'on forçait à travailler dans les champs.

C'était une explication rationnelle. Mais l'histoire ne devait pas s'arrêter là. J'étais pour l'instant satisfait de cette explication et j'en fis part à Polynice, tandis que

nous descendions ensemble la pente de la montagne. Tout d'abord, il n'y contredit pas. « Peut-être », murmura-t-il d'un ton de doute. Mais, quand nous eûmes rejoint nos chevaux, au moment où j'allais me mettre en selle : « Voici, dit-il, en m'arrêtant, je respecte votre défiance à l'endroit de ce que vous appelez superstition et votre désir de trouver la vérité, mais, si ce que vous venez de dire était l'entière vérité, comment, plus d'une fois, ceux qui venaient d'ensevelir eux-mêmes leurs proches ou qui les avaient depuis des mois enterrés de leurs propres mains, les auraient-ils pu retrouver peinant comme *zombies* et seraient-ils aller tuer l'homme qui les tenait en esclavage ?

— Voilà, dis-je, Polynice, ce que précisément je ne puis croire. Dans les cas que vous venez de citer, les *zombies* ressemblaient sans doute aux personnes décédées, ou même en étaient les sosies, — vous savez, quand deux personnes se ressemblent à un degré étonnant. Nous avons pour règle en Amérique de ne jamais tenir une chose pour surnaturelle quand il est possible d'en trouver l'explication naturelle, cette explication se trouvât-elle un peu tirée par les cheveux.

— Fort bien, répondit-il, mais si vous séjournez quelques années en Haïti, je crains que vous ne trouviez parfois difficile d'appliquer cette règle américaine aux choses que vous y verrez. »

Ainsi que je l'ai déjà dit, l'histoire n'était pas terminée et le mieux est, je crois, d'en dire tout simplement la fin.

Il n'est pas, en tout Haïti, d'esprit plus scientifique ni d'un rationalisme pragmatique plus solide que le docteur Antoine Villiers. Assis plus tard dans son bureau, au milieu de centaines de livres scientifiques, tant français qu'anglais et allemands, je lui fis part de ce que

j'avais vu et de ma conversation avec Polynice.

« Mon cher Monsieur, me dit-il, je ne crois point aux miracles ni aux événements surnaturels, et je ne voudrais pas offenser votre intelligence anglo-saxonne, mais ce Polynice, avec toutes ses superstitions, était peut-être plus près que vous d'une partie, au moins, de la vérité. Entendez-moi bien. Je ne crois pas que personne ait été jamais ressuscité d'entre les morts, ni Lazare, ni la fille de Jaïre, ni Jésus-Christ lui-même, et cependant, pour paradoxal que cela puisse paraître, je ne suis pas sûr qu'en matière de *zombies*, du moins dans quelques cas, il n'y ait point quelque chose d'horrible, de l'ordre, si vous voulez, de la sorcellerie criminelle. Je ne suis pas sûr du tout que quelques-uns de ceux qui, maintenant, peinent dans les champs n'aient pas été tirés des tombes où ils gisaient dans leurs cercueils, ensevelis par leurs familles éplorées.

— Serait-ce, demandai-je, quelque chose comme une suspension momentanée de la vie?

— Je vais, répondit-il, vous montrer une chose qui pourrait vous donner la clef du mystère. »

Et montant sur une chaise, il tira du plus haut rayon un gros livre broché. Rien de mystérieux ou d'ésotérique. C'était le Code criminel d'Haïti. L'ayant feuilleté quelques instants, il me désigna ce passage :

« Article 249. — Sera aussi qualifié d'attentat meurtrier tout usage fait, contre les personnes, de substances qui, sans amener la mort, déterminent un sommeil léthargique plus ou moins prolongé.

« Et le fait d'enterrer la personne à qui de telles substances auront été administrées sera tenu pour meurtre, quel qu'en soit le résultat. »